

# CAHIER DES CHARGES POUR L'APPEL D'OFFRE DE LA FABRICATION, FOURNITURE ET INSTALLATION DE RÉGLETTES MÉTRIQUES DE CONTRÔLE ET MESURE DES NIVEAUX DE L'EAU, DE MÊME QUE L'INSTALLATION, L'ANCRAGE ET LA MISE EN FONCTIONNEMENT DES APPAREILS PHOTOS POUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI DU RÉSEAU DE CANYONS TRANSFRONTALIER DE LA DESTINATION PIRINEOS-PYRÉNÉES (N° EXP. 07/2018)

## 1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME CONTRACTANT

---

Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Espace Pourtalet crée conformément à la Convention signé le 19 mai 2011 entre la Communauté Autonome d'Aragon (Espagne) et le Département des Pyrénées-Atlantiques (France). Le GECT Espace Pourtalet est une entité de droit public dotée de la personnalité juridique propre et de capacité juridique pour le plein accomplissement de ses objectifs. Conformément au Règlement 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil sur le GECT et aux contenus de la convention de création, le GECT est régi par ces statuts et par l'ordre juridique public espagnol.

## 2. INTRODUCTION

---

InturPYR Innovation touristique pour une destination unique au cœur des Pyrénées est un projet de coopération dont l'objectif principal relève de la construction d'une destination touristique unique au cœur des Pyrénées, et cela au travers de la coopération transfrontalière publique et privée, de la dynamisation touristique et du développement de l'innovation et de la recherche touristique.

InturPYR a été cofinancé à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à travers le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (**POCTEFA 2014-2020**). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontière entre Espagne-France-Andorre. Son aide se concentre sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières grâce à des stratégies conjointes en faveur d'un développement territorial durable.

Dans le cadre de la construction de la destination et la création des produits touristiques transfrontalières, inturPYR travaille pour créer un réseau pilote des canyons avec une image commune.

La création de ce réseau entraîne l'incorporation des outils et des systèmes innovants permettant de faire un suivi des débits des canyons, et d'évaluer d'une manière plus précise le danger de l'activité canyoning. Pour ce faire, un minimum de 13 appareils automatiques seront installés dans des lieux stratégiques dans les canyons, depuis lesquels il y aura contact visuel avec le canyon, et des réglettes seront installées permettant de contrôler et mesurer le débit du canyon sur différents points.

## 3. OBJET DU CONTRAT

---

L'objet du contrat repose sur la fabrication, la fourniture et l'installation des réglettes métriques pour le contrôle et le suivi des niveaux de l'eau dans les canyons, de même que l'installation,

l'ancrage et la mise en fonctionnent des appareils photos automatiques pour le contrôle et suivi du réseau des canyons transfrontalier de la destination Pirineos-Pyrénées.

#### **4. DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER ET CONDITIONS**

---

Les contenus minimums des travaux sont indiqués ci-dessous:

##### **4.1. Fabrication, fourniture et installation des réglattes métriques pour le contrôle et le mesure des niveaux de l'eau dans les canyons**

Les réglattes métriques pour le contrôle et la mesure des niveaux de l'eau dans les canyons et les travaux d'installation devront respecter les critères suivants:

- Réglatte métrique permettant l'observation du niveau de l'eau, avec une hauteur maximum de 2 m, avec des marques de séparation, au moins chaque 10 cm, en deux couleurs alternes, lesquelles contrastent entre eux, en acier inoxydable. La largeur minimum sera de 80 mm et l'épaisseur sera de 3 mm permettant son adaptation au terrain et sa durabilité.
- Les réglattes seront fixées depuis le lit avec 6 perforations au minimum (2 à l'extrémité inférieure, 2 au milieu et 2 à l'extrémité supérieure) pour chaque mètre de longueur.
- Le système d'ancrage sera anti vandalisme (notamment en raison de son emplacement) et il devra minimiser les effets de déplacement et poussée de l'eau.
- L'emplacement des réglattes, normalement au départ du canyon et dans un autre point de contrôle et suivi, sera défini par le promoteur. L'emplacement sera déterminé en raison de la représentativité du régime hydrologique du canyon et de la visibilité par les usagers.
- Le nombre de réglattes et sa hauteur peuvent être consultés sur l'Annexe 1

Le fournisseur devra proposer au GECT, à titre indicatif et en dehors du prix de ce marché, les conditions d'entretien à l'avenir (substitutions, démontage, etc.) et le service d'assistance technique.

##### **4.2. Installation, ancrage et mise en fonctionnement des appareils photos automatiques**

L'adjudicateur réalisera l'installation, l'ancrage et la mise en fonctionnement des appareils photos automatiques pour le contrôle et le suivi. Le promoteur aura programmé les appareils photos au préalable. L'Annexe 2 montre les caractéristiques techniques des appareils.

Les travaux à réaliser par l'adjudicateur devra contempler les considérations suivantes:

- Les appareils photos seront fixés sur le terrain, à un arbre ou à un autre support, de manière solide et stable, en adoptant, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires pour ne pas abîmer la croûte des arbres ou leur provoquer d'autres affections.
- Ils seront intégrés dans le paysage et ne seront que peu visibles par le public, dans la mesure du possible.
- Ils seront installés avant le début de la saison 2018, selon les caractéristiques hydrologiques de chaque canyon, la date limite étant le 15 juin 2018.
- L'adjudicateur réalisera les vérifications nécessaires pour une mise en fonctionnement adéquate et pour la correcte utilisation par les prescripteurs.

- Le visuel de l'appareil photo doit être le plus proche possible du lit du canyon, compatible avec le reste de caractéristiques exigées, en tenant compte surtout de la visualisation de la réglette métrique.

## 5. LIVRABLES

---

Tous les travaux prévus dans le paragraphe 4 devront être finis **avant le 15 juin 2018, en** incluant les rapports suivants:

- Rapport d'exécution des travaux d'installation des réglettes métriques, avec au minimum les contenus suivants:
  - Coordonnées d'emplacement
  - Photographies de l'installation et son emplacement
  - Brève description des caractéristiques de l'installation.
- Rapport d'exécution des travaux d'installations des appareils photos de contrôle et suivi, avec au minimum les contenus suivants :
  - Coordonnées d'emplacement
  - Photographies de l'installation et son emplacement
  - Photographie type réalisée par l'appareil photo
  - Description de la typologie des ancrages

## 6. GARANTIES

---

La période de garantie des travaux sera de deux saisons, à partir de la date d'installation.

## 7. CONTROLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX

---

Le GECT Espace Pourtalet réalisera le contrôle et la supervision des travaux. Des visites d'inspection pourront être réalisées pendant les travaux, en les annonçant à l'entreprise, laquelle devra faciliter l'information demandée.

## 8. SOLVABILITÉ TECHNIQUE

---

Les entreprises devront présenter une liste de travaux réalisés au cours des 5 dernières années relatifs à l'objet du contrat. Les offres devront stipuler le montant des travaux, les entreprises contractantes et l'objet du marché. Ce document devra être signé par le représentant légal de l'entreprise.

Dans le cas de figure où l'entreprise serait choisie, le GECT pourrait demander la documentation accréditant cette expérience.

La documentation relative à la solvabilité technique sera identifiée comme **Document 1: Solvabilité Technique.**

## 9. RAPPORT TECHNIQUE

---

Les offres devront inclure un rapport technique (10 pages A4 au maximum), en indiquant les travaux minimums spécifiés dans le paragraphe 4 et la méthodologie de travail proposée.

Le rapport devra détailler au minimum les questions suivantes:

- Les caractéristiques des réglottes métriques: matériaux, traitement et conception des réglottes
- Installation et systèmes d'ancrage des réglottes métriques
- Installation, ancrage et mise en fonctionnent des appareils pour le contrôle et le suivi
- Proposition de contrôle et suivi des niveaux de l'eau et du régime hydrologique du canyon, à partir de l'installation réalisée.
- Délai et Chronogramme de planification et réalisation des travaux, avec un maximum de 4 semaines.

Le document sera identifié comme **Document 2: Rapport Technique**

## 10. OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES, SOCIALES ET FISCALES

---

Le personnel que l'entreprise adjudicataire doit embaucher afin de remplir ses obligations dépendra exclusivement de celle-ci, sans qu'à l'expiration du marché, les personnes ayant réalisés les travaux ne puissent, en aucun cas, passer sous contrat du pouvoir adjudicateur.

L'entrepreneur est dans l'obligation de respecter les dispositions en vigueur en matière fiscale, de droit du travail, de sécurité sociale, d'intégration sociale des personnes handicapées et de prévention des risques professionnels fixés par la réglementation en vigueur et par les cahiers des charges qui régissent le présent marché.

## 11. ENVIRONNEMENT

---

L'entreprise adjudicataire sera responsable des incidents qu'elle cause, libérant ainsi le GECT Espace Pourtalet de toute responsabilité. Pour éviter de tels incidents, l'entrepreneur doit adopter les mesures de prévention pertinentes dictées par les bonnes pratiques de gestion, en particulier celles qui ont pour but d'éviter les déversements dans les cours d'eau de liquides contaminants, et l'abandon de tout type de déchets, en faisant extrêmement attention à la bonne gestion de résidus classés comme dangereux.

Dans le cas particulier du canyon de Brousset, à l'intérieur du Parc National des Pyrénées, l'entreprise devra respecter la réglementation spécifique, ne pouvant pas utiliser des bois traités, de sorte que le bois sera en mélèze ou équivalent.

## 12. AUTORISATIONS

L'adjudicataire sera responsable de la demande et gestion des autorisations pertinentes pour la réalisation des travaux, bien que le GECT Espace Pourtalet facilitera les contacts des entités concernées.

## 13. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai maximum de réalisation des travaux sera de 4 semaines à partir de l'acceptation de la proposition, sauf événements hydrologiques ou météorologiques extrêmes.

## 14. PRIX DU CONTRAT ET PAIEMENT DES TRAVAUX REALISES

Le budget maximum du marché est de 10.000 € (hors TVA)

Les entreprises intéressées devront présenter une proposition économique détaillée des deux postes différenciées:

- Fabrication, fourniture et installation des réglottes métriques pour le contrôle et le suivi des niveaux de l'eau dans les canyons
- Installation, ancrage et mise en fonctionnent des appareils photos automatiques pour le contrôle et suivi

Le soumissionnaire devra connaitre et respecter ses obligations financières et fiscales, en tenant compte que ce marché public est régi par la loi espagnole

La proposition économique sera réalisée conformément au tableau suivant, hors TVA, en complétant les prix unitaires, totaux et le montant total du marché (seulement les cellules en blancs) :

Poste	Prix unitaire en moyenne para canyon (€) (TVA exclu)	Nombre d'unités	Totales (€) (TVA exclu)
A. Fabrication, fourniture et installation des réglottes métriques		17	
B. Installation, ancrage et mise en fonctionnent des appareils photo automatiques		13	
<b>Total marché (TVA exclu) (A+B)</b>			

Ce document sera identifié comme **Document 3: Proposition Économique.**

Les paiements des travaux réalisés seront effectués en fonction des prix unitaires et du nombre d'unités des travaux terminés.

## 15. DOCUMENTATION A REMETTRE

---

Les offres pourront être présentées en espagnol ou en français, et elles devront fournir la documentation suivante:

- Document 1: Solvabilité Technique
- Document 2: Rapport Technique.
- Document 3: Proposition économique

## 16. CRITÈRES D'ÉVALUATION

---

Ci-dessous les critères d'évaluation des offres, sur un total de 100 points:

- Rapport technique: Sera évalué sur un maximum de 48 points, en fonction des questions détaillés sur le paragraphe 9. Rapport Technique
- Proposition économique: L'offre la plus économique obtiendra un total de 52 points, les autres seront évaluées à partir de la formule suivante:

$$V_o = 52 * \left(\frac{P'}{P_o}\right)$$

Etant:

$V_o$  : Evaluation de l'offre.

$P'$  : Prix de l'offre la plus basse

$P_o$  : Prix de l'offre

## 17. DELAI ET PRESENTATION DES OFFRES

---

Le délai de présentation des offres sera jusqu'au **16 mai 2018 à 14:00 heures.**

Les offres doivent être envoyées par courrier postal certifié à l'adresse indiquée ci-dessous, et une copie du justificatif de la poste devra être envoyée par mail à [sfabregas@espalet.eu](mailto:sfabregas@espalet.eu) afin de démontrer que l'offre a été présentée dans le délai indiqué.

D. Santiago FÁBREGAS REIGOSA AECT Espacio Portalet Frontera del Portalet. Carretera A-136. PK 27. 22640, Sallent de Gállego (Huesca) ESPAÑA	D. Santiago FÁBREGAS REIGOSA GECT Espace Pourtalet Col du Pourtalet. RD – 934. PR 57,5 64440, Laruns (Département des Pyrénées-Atlantiques) FRANCE
--	---

*Depuis l'Espagne*

*Depuis la France*

Il est également possible de déposer en main propre l'offre au siège de l'Espace Pourtalet avant la finalisation du délai établi.

### ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous montre le nombre des réglettes à installer dans chaque canyon et sa hauteur

ZONE	CANYON	NOMBRE DE RÉGLETTES	HAUTEUR
Jacetania	Fago	1	• 2 m
	Aguaré	1	• 2 m
Alto Gállego	Os Lucas	2	• 2 m • 1 m
	Gorgol	2	• 1 m
Sobrarbe	Viandico	2	• 1 m • 1 m
	Mirabal	3	• 1 m • 1 m • 1 m
Ribagorza	Aigueta de Barbaruens	2	• 2 m • 2 m
	Liri	1	• 1 m
Guara (Hoya de Huesca et Somontano de Barbastro)	Formiga	3	• 2 m • 1 m • 2 m
	Vero	2	• 2 m • 1 m
La Soule	Ourdaybi	2	• 2 m • 2 m
	Ardane / Phista	2	• 2 m • 2 m
Vallée Aspe	Anitch	2	• 1 m • 1 m
Vallée d'Ossau	Soussouéou	2	• 2 m • 2 m
	Bitet	0	
	Brousset	2	• 2 m • 2 m
	Canceigt	2	• 2 m • 2 m
	Bious Gabas	2	• 2 m • 2 m

<b>TOTAL</b>	<b>17</b>
--------------	-----------

## ANNEXE 2

Les caractéristiques techniques des appareils photos automatiques sont qui seront apportés par le GECT:

- Autonomes
- Prise de photos en couleur (pendant la journée)
- Technologie infrarouge
- Possibilité de réaliser des photos et des vidéos
- Possibilité de prendre des photos par intervalles de temps et par détection de présence
- Résolution de l'image: jusqu'à 12 MP, au minimum
- Résolution de la vidéo: jusqu'à 1080P, au minimum
- Information sur la température ambiante
- Information sur la date et l'heure
- Système d'amarrage robuste et anti-vandalisme (notamment en raison de son emplacement)
- Système de transmission des données GPRS ou supérieur
- Montage simple et grande résistance
- Protection avec plusieurs scellés
- Système Plug & Play

Les appareils disposeront d'un système de traitement, de transmission de l'information générée, et permettront l'accès aux données et aux résultats depuis tous les dispositifs (ordinateur, portable, tablette, etc.), de même que sa gestion par l'utilisateur.

Le modèle d'appareil automatique HC-300M peut être pris en tant que référence.